

## MODULE N°1 : LES FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE DE PROGRAMMATION URBAINE

JOURNEE 2 : ELUS, SERVICES, CITOYENS : IDENTIFIER, ORGANISER ET ANIMER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES



**INTERVENTION** • **JODELLE ZETLAOUI-LEGER, sociologue-urbaniste, professeure à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette**

**DATE ET FORMAT** **Vendredi 01 octobre 2021, de 9h à 17h30. Module en présentiel (Paris 5<sup>e</sup>)**

**PRESENTATION** La démarche participative n'est pas toujours au rendez-vous alors que les citoyen.ne.s, les habitant.e.s et la société civile, aspirent légitimement, et de plus en plus, à participer à la définition, au suivi voire à l'évaluation des projets urbains.

Malgré une volonté souvent sincère des Maîtrises d'Ouvrage, sa mise en œuvre peut susciter une certaine appréhension : à quel moment concerter et selon quel(s) format(s) ? Pour toucher quel(s) public(s) ? Pour quelle(s) finalité(s) ?

La programmation urbaine, parce qu'elle a pour objet la définition des contenus à travers la mise en place de démarches partagées, permet de repositionner la contribution habitante et citoyenne à sa juste place dans le système d'acteurs politiques et techniques du projet : celle d'une expertise essentielle sur la perception des espaces et les usages présents et à venir.

**Ce module propose de donner les clefs d'une démarche participative réussie avec les habitant.e.s : à la fois ambitieuse, articulée à la démarche de projet et in fine, mise au profit de la qualité des usages et de la réussite de l'opération urbaine.**

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Situer le cadre historique et réglementaire de la participation citoyenne dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Distinguer les différents degrés de participation dans le cadre de l'élaboration d'une opération urbaine
- Identifier les conditions de réussite pour « faire le projet avec » les habitants et les usagers : objectifs, moments, conditions de mobilisation ...
- Proposer une démarche de participation adaptée (séquences, instances) pour alimenter la définition du projet urbain

**PUBLIC** Chargé d'opération ou chef de projet en maîtrise d'ouvrage publique (Collectivité, Aménageur...), CAUE, EPF, ou Agence d'Urbanisme ; chef de projet ou chargé d'étude en bureau d'études ; architectes, urbanistes ou paysagistes, MOE indépendant.

**PREREQUIS** Une pratique préalable dans le champ de l'urbanisme ou de l'aménagement est recommandée pour participer.

**METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES MOBILISES** La formation alterne des temps d'apprentissage illustrés par la présentation d'études de cas, des temps d'échanges collectifs et/ou des temps de mises en situation autour de cas pratiques pour favoriser le transfert des apprentissages en situation de travail.

L'effectif pédagogique est limité dans la mesure du possible à une quinzaine de participants. La direction pédagogique est présente à chaque module pour s'assurer de son bon déroulement. Le support de l'intervention est diffusé en format électronique à l'issue de la formation.

**DEROULEMENT DU MODULE\***

*\*Sous réserve de réorganisation de la journée par le ou les formateurs*

**MATIN**

- De la communication à la co-construction : précisions terminologiques et évolutions
- Enjeux, leviers et contraintes de la démarche partenariale dans le cadre de l'opération urbaine
- Organiser des démarches impliquant des habitant.e.s, utilisateur.trices, usager.e.s... : principes directeurs, bonnes pratiques, formats types et supports

**APRES-MIDI**

- Mise en situation et échanges autour d'un cas pratique
- Bilan de la journée

**MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

- Questionnaire de pré-formation en ligne en amont de la formation
- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation des acquis à la fin de la session
- Attestation d'assiduité et attestation de fin de formation

**TARIF ET ACCES** Module accessible dans le cadre du cursus complet. Le cursus complet peut être pris en charge par votre OPCA. **DUREE DU MODULE** 7 heures

**INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS** Laura Serre : 01 40 34 91 74, joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h. [apu@attitudes-urbaines.com](mailto:apu@attitudes-urbaines.com). N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en situation de handicap.